

**Zeitschrift:** Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Herausgeber:** Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Band:** 1 (1922-1924)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Les mousses du vignoble de Lavaux : étude biologique et phytogéographique  
**Autor:** Amann, J.  
**Kapitel:** Introduction  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-287442>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Nº 1

1922

---

## Les Mousses du vignoble de Lavaux.

ETUDE BIOLOGIQUE ET PHYTOGÉOGRAPHIQUE

PAR

J. AMANN.

(*Travail présenté à la Séance du 21 mai 1919.*)

---

### INTRODUCTION

Le vignoble de Lavaux, qui s'étend sur la rive vaudoise du Léman, de Paudex à Saint-Saphorin, sur une longueur de 10 km. environ, et une largeur d'un ou deux kilomètres, présente des conditions topographiques et climatériques particulières, qui le différencient nettement des districts avoisinants.

La flore phanérogamique autochtone de cette contrée ayant été à peu près complètement éliminée par la culture intensive et presque exclusive de la vigne, introduite au XII<sup>e</sup> siècle, une étude phytogéographique ne peut être faite que sur les Mousses<sup>1</sup>; ces végétaux ayant pu, grâce à la modicité de leurs exigences, se développer dans les conditions très spéciales créées par la culture.

L'étude que j'ai faite de la florule bryologique de Lavaux a montré qu'elle présente, en effet, des particularités remarquables, en relation étroite avec le climat et la topographie. Cette petite monographie doit être un exemple du parti que peut tirer la phytogéographie de la considération de la flore bryologique dans une contrée où les conditions naturelles ont été profondément altérées par l'intervention humaine.

Limité à l'ouest par le cours inférieur de la Paudèze, à l'est par le ruisseau de Salenche, au sud par le lac, au nord par les forêts des Monts de Lavaux, qui font partie du Jorat, le territoire étudié

<sup>1</sup> Les Hépatiques sont très peu représentées dans le vignoble de Lavaux.

est la partie comprise entre le rivage du lac à l'altitude de 376 m. environ et la limite supérieure de la vigne, vers 600-650 m.

**Conditions topographiques.** — Versant incliné vers le lac, du Jorat méridional, à pente rapide dans sa partie orientale, de Cully à Saint-Saphorin, moins prononcée à l'occident, de Paudez à Cully. L'inclinaison moyenne peut être estimée à 60 % environ dans la partie orientale et à 13 % dans celle occidentale. L'orientation générale du talus est au SSW.

Ce talus est coupé de quelques vallécules et ravins peu nombreux et peu profonds creusés par de modestes cours d'eau, ruisseaux et torrents qui, des hauteurs du Jorat, descendent au lac.

La superficie du vignoble, estimée par le Dictionnaire géographique suisse à la dixième partie environ de celle du district de Lavaux tout entier, est d'environ 776 hectares.

**Géologie et pétrographie.** — La constitution géologique et pétrographique de Lavaux est très uniforme. C'est, comme le dit F.-A. Forel (Le Léman), un versant constitué par l'éboulement de la tranche du plateau molassique du Jorat.

Les roches en place appartiennent à l'étage aquitanien du Miocène inférieur<sup>1</sup>, molasse et grès lacustres dans la partie occidentale, poudingue à ciment calcaire dans la partie orientale.

Le revêtement glaciaire représenté, entre Lutry et Cully, par des dépôts morainiques assez importants, est beaucoup plus réduit dans la partie orientale où la côte est abrupte.

Les blocs erratiques de quelque importance ne se rencontrent plus guère que dans le lit des ruisseaux.

A ces éléments pétrographiques, il faut ajouter les blocs de calcaire jurassique (Lias, etc.), de Meillerie et d'Arvel, utilisés pour l'enrochement du rivage qui protège les murs riverains contre l'assaut des vagues.

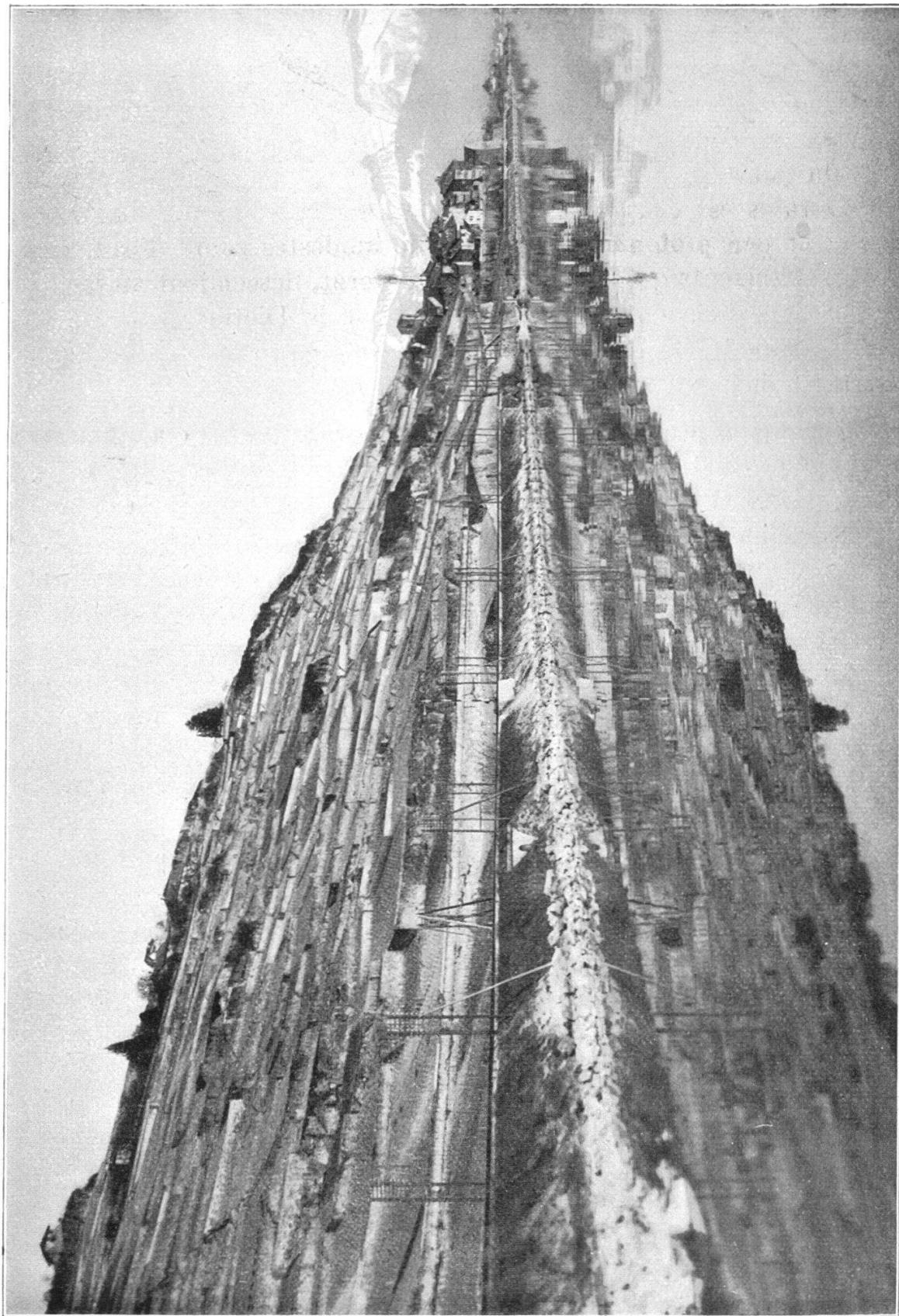
Les murs sont bâtis avec tous ces éléments jointoyés au mortier calcaire, plus rarement en pierre sèche.

### Conditions climatériques.

Climat submaritime du bassin du Léman, à hivers peu rudes, à gelées rares, étés tempérés.

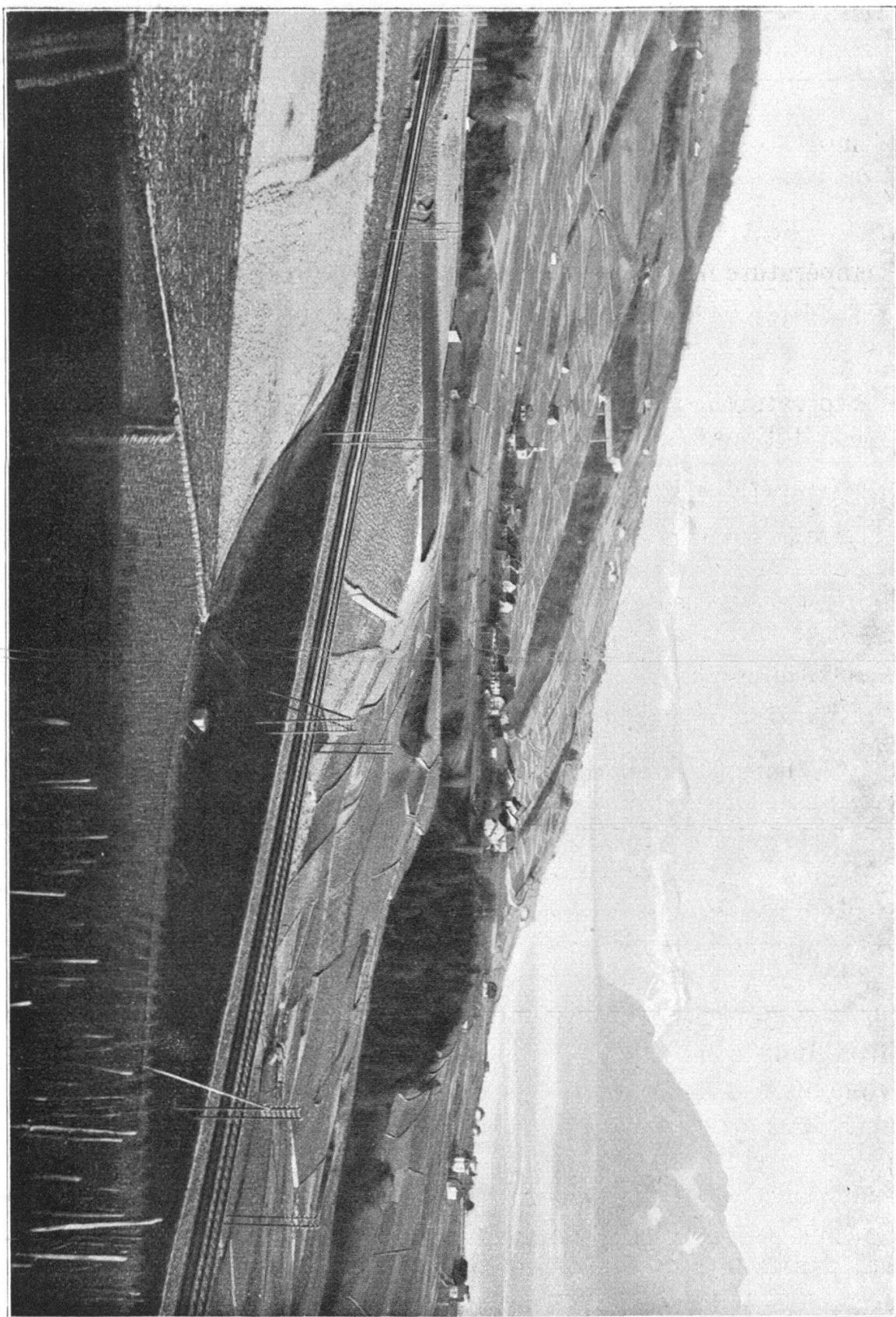
En l'absence de données météorologiques relatives à Lavaux, je crois qu'on peut admettre, pour cette contrée, des chiffres moyens entre ceux donnés pour Lausanne et pour Montreux.

<sup>1</sup> Les molasses marines de l'étage helvétien (Miocène moyen) font défaut à Lavaux.



Le vignoble sur Saint-Saphorin, avec quelques parois rocheuses, le rivage du Léman, avec les murs riverains et les blocs de poudingue du littoral.

Le vignoble sur Lutry, avec les ravin boisés descendant du plateau du Jorat dont on voit les forêts sur la hauteur à gauche



Nous avons ainsi, pour la température et les précipitations :

*Hiver.* Mois : XII I II

Température moyenne .	1,3	0,7	2,2	(minimum hivern. — 5°)
Précipitations mm. . .	67	50	52	(total 169 mm.).

*Printemps.* Mois : III IV V

Température moyenne .	4,7	9,4	13,1	
Précipitations mm. . .	65	67	85	(total : 217 mm.).

*Eté.* Mois ... VI VII VIII

Température moyenne .	16,7	18,9	18	(maximum estival 30°).
Précipitations : mm. .	97	96	105	(total 298 mm.).

*Automne.* Mois . IX X XI

Température moyenne .	15,0	9,6	5,1	
Précipitations : mm. .	112	127	81	(total 320 mm.).

Température moyenne de l'année : 9°,6.

Total annuel des précipitations : 1 m. environ.

Il y a ainsi à Lavaux deux saisons relativement sèches : l'hiver avec 17 % et le printemps avec 22 % ; et deux saisons relativement humides : l'été avec 30 % et l'automne avec 32 % de la précipitation totale.

La disposition en espalier exposé au midi, abrite la végétation contre les vents froids et secs du nord et contribue à augmenter la quantité de chaleur et de lumière reçue. Le rayonnement par réflexion sur la surface du lac joue aussi un certain rôle : il agit surtout pendant les saisons d'arrière automne, d'hiver et au premier printemps, alors que le soleil est bas sur l'horizon.

La neige tombe assez rarement à Lavaux et fond rapidement : en quelques heures ou au plus en quelques jours. Les gels printaniers sont assez fréquents, surtout dans la partie supérieure du vignoble.

Beaucoup de stations locales sont du reste préservées des températures extrêmes par leur configuration. C'est ainsi que les anfractuosités et cavités des murs et des rochers abritent une florule spéciale composée d'espèces délicates particulièrement sensibles aux écarts brusques de température.

### Conditions stationnelles générales.

La contrée que nous étudions ne présente pas une très grande diversité au point de vue des stations bryologiques. La station de beaucoup la plus importante est celle des murs et des rochers.

Les murs de vignes sont, pour la plupart, des murs de soutènement, avec une surface libre dont la hauteur moyenne peut être estimée à deux mètres environ, exposée en général au midi (plus rarement au levant ou au couchant) ; et une surface réduite, de 50 centimètres de hauteur moyenne, exposée dans la règle au nord. Le faîte horizontal de ces murs mesure en moyenne 40 à 60 cm.

La longueur totale des murs du vignoble de Lavaux est estimée, par le Dictionnaire géographique suisse, à 400 kilomètres environ, ce qui, pour une hauteur moyenne de 2 mètres sur l'une des faces libres et de 0,5 mètre sur l'autre, représente au minimum une surface de 1 km<sup>2</sup> environ.

Les parois rocheuses, qui se rencontrent dans la partie orientale du vignoble, sont beaucoup moins importantes comme superficie. Elles sont formées par des bancs de poudingue hauts de 2 à 5 m. environ, dont la direction est de l'ouest à l'est. L'orientation des surfaces plus ou moins verticales, est, dans la règle, au sud-ouest.

A ces stations des mousses saxicoles, il faut joindre celles fournies par les blocs d'enrochement du rivage.

La surface découverte des cultures, vignes, champs et prairies, quoique beaucoup plus considérable, présente beaucoup moins d'importance pour la végétation bryologique qui ne peut s'y établir que très exceptionnellement.

Les forêts et taillis occupent une superficie relativement minime vers la limite supérieure de la partie orientale du vignoble et sur les côtes des ravins creusés par les ruisseaux principaux.

Le tronc des arbres et les vieilles souches de vigne représentent des stations spéciales à florule pauvre en espèces et très uniforme.

La grève exondée et inondable du lac, de largeur très réduite grâce à la déclivité prononcée du terrain, ne comprend que des graviers et des galets mouvants sur lesquels les Mousses ne peuvent s'établir. La grève sablonneuse fixée par la végétation et souvent marécageuse qui, sur d'autres parties du littoral, présente une végétation bryologique parfois très développée, fait entièrement défaut à Lavaux. Il en est de même des talus riverains cou-

verts de broussailles, de taillis ou de forêt, qui sont beaucoup mieux représentés à La Côte.

Les stations aquatiques sont réduites aux ruisseaux et aux bassins de fontaines<sup>1</sup>. Dans le lac, les Mousses ne croissent, à Lavaux, que dans une zone étroite sur la « beine » du littoral ; elles n'ont pas été observées jusqu'ici sur le « mont ».

## LA FLORULE BRYOLOGIQUE DE LAVAUX

La liste des espèces composant la florule des Mousses de Lavaux que je donne ci-après, résulte de recherches et d'observations sur le terrain, poursuivies pendant une vingtaine d'années. Elle sera certainement complétée par des observations futures ; mais il paraît peu probable que ces adjonctions modifieront notablement les résultats obtenus aujourd'hui déjà, au point de vue phytogéographique.

*Fréquence et quantité.* — La *flore* ou *florule* d'un territoire est composée des espèces végétales qui s'y trouvent ; la liste de ces espèces donne la composition qualitative de cette flore.

Sous le rapport quantitatif, il faut considérer, non seulement le nombre des espèces, mais aussi la *fréquence* relative de chacun des composants de la flore. Pour les Mousses, cette fréquence correspond au nombre des colonies formées par chaque espèce et il est utile d'évaluer l'importance relative de chaque espèce pour la *colonisation bryologique* du territoire considéré.

Il importe, en outre, de tenir compte de la *quantité* des individus qui composent ces colonies, afin de se faire une idée de la part qui revient à chaque espèce pour le *peuplement* du territoire, ou, autrement dit, dans la *végétation bryologique* de celui-ci.

Il est clair que seul un recensement complet pourrait fournir des données numériques exactes pour ces quantités. Ce recensement, que nous faisons pour les espèces, n'est guère possible pour les colonies ni, à plus forte raison, pour les individus, dès qu'on étudie un territoire un peu étendu.

Nous devons donc nous contenter d'exprimer la fréquence (nombre des colonies) et la quantité relative pour chaque espèce, d'une manière approximative et conventionnelle, en répartissant les composants floraux en un certain nombre de catégories, d'une part, suivant leur fréquence, d'autre part, suivant leur quantité.

<sup>1</sup> Les bassins servant au sulfatage de la vigne ont des algues mais pas de mousses.